

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 9. — Cl. 1.

N° 688.880

Moulin à café ou à produits divers.

Société : LES FILS DE PEUGEOT FRÈRES résidant en France (Seine).

Demandé le 12 avril 1929, à 15^h 19^m, à Paris.

Délivré le 19 mai 1930. — Publié le 29 août 1930.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour objet un moulin à café qui est essentiellement caractérisé par les points suivants :

- 1° La noix est fixe et la cuvette, qui entoure concentriquement ladite noix, tourne autour de cette dernière.
- 2° La cuvette est entraînée par une roue dentée dont elle est solidaire et qui est en prise soit avec une vis sans fin, soit avec un autre pignon calé sur un arbre de commande recevant son mouvement de rotation au moteur ou à la main.
- 3° La noix est fixée par une goupille sur une tige verticale présentant une partie polygonale qui est engagée avec un certain jeu dans un logement de même forme du corps du moulin de façon à assurer le centrage automatique de ladite noix fixe dans la cuvette rotative.
- 4° La tige ci-dessus portant la noix fixe repose, à sa base, sur une vis permettant le réglage facile de la position en hauteur de ladite noix à l'intérieur de la cuvette et, par suite, de la mouture.
- Par les dispositions spécifiées ci-dessus, l'invention permet de constituer un moulin dans lequel la noix et la cuvette ainsi que la commande de cette dernière, forment un ensemble d'encombrement réduit, de placer la trémie directement au-dessus de la cuvette

et d'assurer ainsi, par la descente rapide et régulière des matières contenues dans ladite trémie, la mouture de la totalité desdites matières.

Afin de fixer les idées, il va être décrit ci-dessous, en regard du dessin annexé, un moulin à café ou autres matières établi suivant l'invention et actionné, dans cette forme d'exécution et à titre d'exemple par un moteur électrique.

La fig. 1 est une élévation de face partie en coupe suivant la ligne A-A de la fig. 2.

La fig. 2 est un plan.

La fig. 3 est une élévation latérale sectionnelle.

Ainsi qu'il est représenté dans le dessin ci-joint, le corps 1 du moulin est venu de fonte, avec un montant vertical 2 solidaire d'un socle 3.

A l'intérieur du corps 1, est disposée la noix 4 qui, suivant la présente invention, est fixe et montée à l'intérieur d'une cuvette 5 tournant autour de ladite noix. Cette cuvette est encastrée et guidée entre deux parois cylindriques, l'une 6 formée dans le corps 1 et l'autre 7, dans un chapeau 8 rapporté sur ledit corps et supportant la trémie 9 destinée à recevoir les produits à moudre et disposée ainsi exactement au-dessus de la noix fixe et de la cuvette rotative. Sur cette cuvette 5 est

Prix du fascicule : 5 francs.

calée une roue dentée 10, qui dans l'exemple représenté, est en prise avec une vis sans fin 11, calée sur un arbre 12 tournant dans les paliers à graisseurs 13 et portant, à son extrémité, une poulie à gorge 14. Cette dernière est commandée à l'aide d'une courroie, par une autre poulie à gorge 15 calée sur l'arbre du moteur électrique 16 monté sur le socle 3 du moulin.

10 La noix 4 est fixée par une goupille 17 ou une clavette sur une tige 18 qui présente une partie de section carrée ou autre engagée de manière à pouvoir coulisser verticalement dans un logement approprié d'un support 15 19 qui peut être venu de fonte avec le corps du moulin ou rapporté dans ce dernier. Un léger jeu est laissé à cette tige pour permettre à la noix de se centrer automatiquement dans la cuvette mobile. Pour régler la position verticale de la noix fixe 4 à l'intérieur de la cuvette mobile 5 et modifier, à 20 volonté, la grosseur de la mouture, la tige 18 de ladite noix repose à sa base sur une vis 20 qui est en prise avec des filets formés dans 25 le corps du moulin et est munie d'un bouton moleté 21 permettant, par une rotation de sens convenable, d'élever ou d'abaisser la noix 4.

30 Enfin, le moulin de l'invention est complété par un récipient 22 placé sur le socle 3 au-dessus de la cuvette mobile et destiné à recueillir les produits moulus.

35 On conçoit que les dispositions adoptées permettent de réduire au minimum l'encombrement du moulin et de placer la trémie contenant les produits à moudre directement au-dessus de la cuvette, c'est-à-dire dans une position qui assure la descente rapide et ré-

gulière des matières à broyer et permet de moudre le contenu total de cette trémie. 40

Les dispositions constructives ne sont, bien entendu, données qu'à titre d'exemple et il est évident que l'entraînement de la cuvette mobile pourrait être réalisée à la main ou au moteur par tout mécanisme de transmission 45 appropriée.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un moulin à café ou à produits divers caractérisé par les points suivants : 50

1° La noix est fixe et la cuvette qui entoure concentriquement ladite noix tourne autour de cette dernière.

2° La cuvette est entraînée par une roue dentée dont elle est solidaire et qui est en prise soit avec une vis sans fin, soit avec un autre pignon calé sur un arbre de commande recevant son mouvement de rotation au moteur ou à la main. 55

3° La noix est fixée par une goupille sur 60 une tige verticale présentant une partie polygonale qui est engagée avec un certain jeu dans un logement de même forme du corps du moulin de façon à assurer le centrage automatique de la dite noix fixe dans la 65 cuvette rotative.

4° La tige ci-dessus portant la noix fixe repose à sa base sur une vis permettant le réglage facile de la position en hauteur de la dite noix à l'intérieur de la cuvette, et par 70 suite de la mouture.

Société :

LES FILS DE PEUGEOT FRÈRES.

Par procuration :

CHASSEVENT et BROU.

N° 688 880

Société
Les Fils de Peugeot Frères

Pl. unique

Fig. 1.

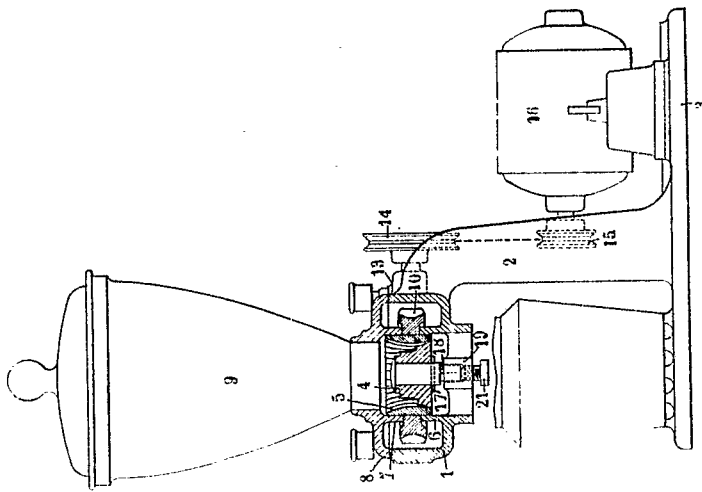


Fig. 3.

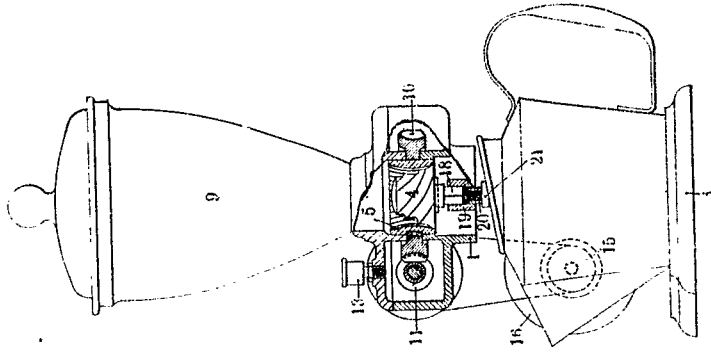


Fig. 2.

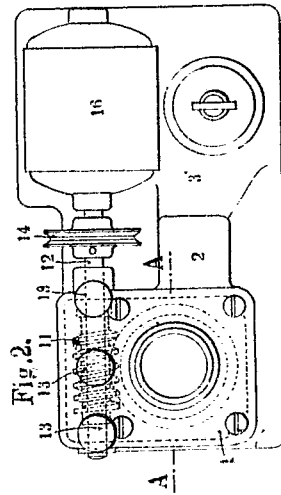


Fig.1.

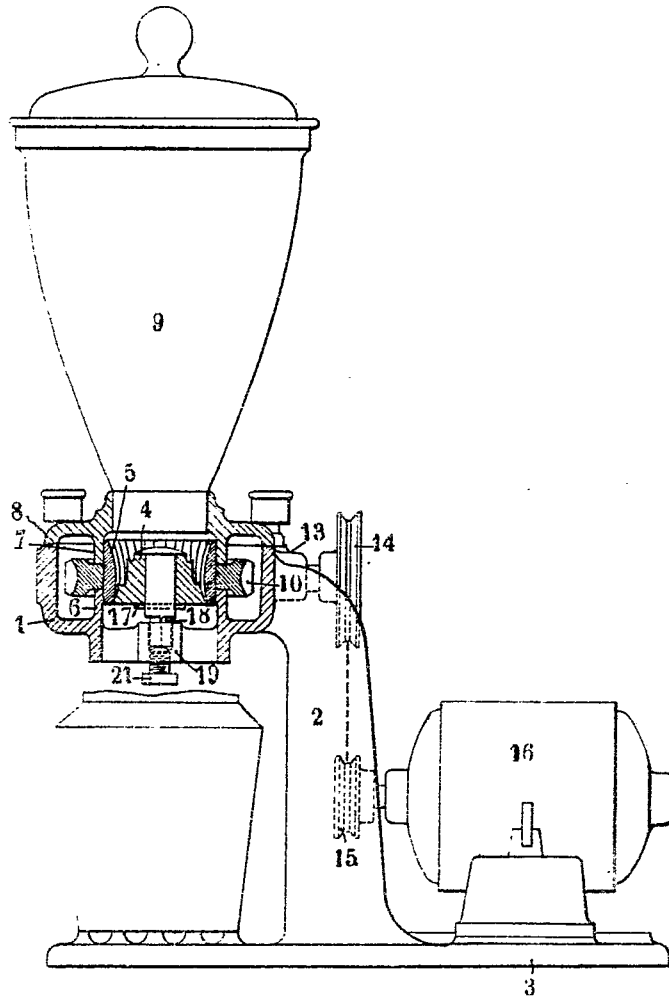


Fig.2.

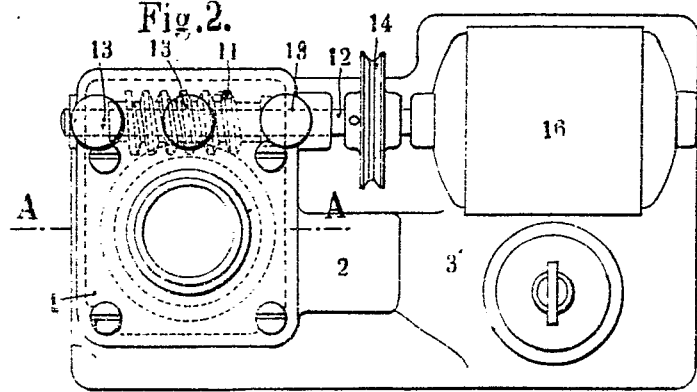


Fig. 3.

